

PHOTO

Bulletin d'inscription 2017 / 2018 (PAGE 1 / 2)

Enfants

Joindre : un certificat d'aptitude médicale & 1 photo pour une 1^{ère} inscription
 Votre règlement (chèques ou espèces)

1^{ère} inscription :
1^{er} cours le

Nom Prénom

Né(e) le Nationalité

Adresse / CP / Ville :

Téléphone : (..... 

Email (LETTRES MAJUSCULES) :

Note : En cas de changement de coordonnées, il vous incombe de nous en avertir.

Cotisation annuelle JUDO enfants

1 cours (45 min) 300 €

1 cours (1h) 325 €

Je désire faire un don de €

Les cotisations ci-contre concernent tous les cours réguliers hors vacances scolaires de la zone A et jours fériés.

Réduction Famille : se renseigner à l'accueil

Total : Je choisis de régler par 1 2 3 4 chèque(s) espèces

Ordre des chèques : « EUROPE LYON AIKIDO »

Merci de nous indiquer les éventuelles difficultés de santé nécessitant des précautions particulières :

Horaires 2017 / 2018 JUDO enfants

Les horaires peuvent varier de +/- 15 minutes en fonction de l'organisation de la rentrée

Lundi

4 à 6 ans : 2011/2013 LUN 17h00 - 17h45

7 à 11 ans : 2006/2010 LUN 17h45 - 18h45

Mercredi matin

4 à 5 ans : 2012/1013 MER 09h45 - 10h30

6 à 7 ans : 2010/2011 MER 10h30 - 11h30

8 à 12 ans : 2005/2009 MER 11h30 - 12h30

Mercredi après-midi

7 à 8 ans : 2009/2010 MER 14h00 - 15h00

11 à 15 ans : 2002/2006 MER 14h15 - 15h15

9 à 10 ans : 2007/2008 MER 15h15 - 16h15

5 à 6 ans : 2011/2012 MER 16h00 - 17h00

4 ans : 2013 MER 17h00 - 17h45

Vendredi

6 à 9 ans : 2008/2011 VEN 14h45 - 15h45

4 à 5 ans : 2012/2013 VEN 15h45 - 16h30

Je m'engage à ce que mon enfant respecte pleinement et sans conditions le règlement intérieur de l'association Europe Lyon Aïkido.

Afin de vous permettre de faire le bon choix, l'association accorde pour chaque inscription une période d'essai de 8 jours pendant laquelle vous pouvez tout annuler sans avoir à vous justifier. J'ai bien noté qu'au-delà des 8 jours d'essai, toute inscription est définitive et qu'aucun remboursement n'est possible.

Fait à : Date :

Signature d'un parent (ou tuteur légal) précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour les nouveaux : Par quel moyen avez-vous connu notre dojo ?



Nos disciplines se pratiquent dans un DOJO (lieu où l'on pratique la Voie) qui fonctionne sur la base de règles traditionnelles garantissant une transmission et un apprentissage de qualité.

Nous concentrons tous nos efforts sur l'enseignement, le cadre de la pratique ainsi que la sécurité de chacun. C'est pour cela que nous vous invitons à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte de notre DOJO, affichés dans le couloir de l'entrée.

Pour assurer le bon fonctionnement du DOJO, l'Enseignant(e), le Directeur et le Président se gardent le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique, la sérénité des lieux ou qui aurait une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.

Nous espérons que vous apprécierez la pratique de nos disciplines (sans compétition) au sein de notre DOJO, tant au niveau de la richesse de l'enseignement qu'à celui de la qualité du cadre et de l'organisation.

Toute notre équipe vous souhaite la bienvenue et reste présente pour toutes questions liées à notre fonctionnement. Bonne pratique à toutes et à tous !

Attestations et Autorisations 2017-2018

Je soussigné(e) **NOM / Prénom** :

Agissant en qualité de Père Mère Tuteur/riche légal(e) **Né(e) le**

- atteste exercer le droit de garde et prendre l'entière responsabilité de l'enfant désigné(e) sur le recto de ce document (PAGE 1) ;

- atteste accepter et respecter le règlement intérieur et la charte du DOJO ;

- atteste que l'enfant désigné(e) ci-dessus ne présente aucune contre-indication à la pratique des disciplines du DOJO. En cas de doute de contre-indication à la pratique, nous vous recommandons fortement de consulter un médecin compétent ;

- m'engage **pour toute première inscription** à amener un **certificat médical avant le 1^{er} cours** pour les 4/5 ans et **sous 8 jours** pour les plus de 5 ans, sans quoi l'accès aux cours peut être refusé ;

- atteste que l'enfant désigné(e) ci-dessus est assuré(e) en responsabilité civile auprès d'une compagnie notoirement connue ;

- autorise le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ;

- J'ai pris connaissance que l'association n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfant sur le lieu d'activité doivent s'assurer de la présence de l'intervenant et venir le rechercher à l'horaire prévu. En cas d'incident survenant sur le trajet, en dehors des cours, ou en l'absence de l'intervenant, l'association se dégage de toute responsabilité.

Autorise l'association Europe Lyon Aïkido à utiliser à titre gratuit, et à des fins de présentations et promotions des activités sur documents et sites internet de l'association, les éventuelles images de mon enfant (photos ou films) prises lors de la pratique des activités du DOJO, sauf dans le cas d'un refus explicite de ma part.

Cette autorisation est valable pour une période indéterminée et pourra être révoquée à tout moment par courrier à l'association.

Autorise mon enfant à **rentrer seul(e) après les cours qu'il/elle suit**. (Si vous n'autorisez pas votre enfant à sortir seul(e), nous vous rappelons qu'il est obligatoire de venir le/la récupérer à l'heure de la fin de son / ses cours).

Fait à :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date :